

Réunion du Conseil Municipal du 30 juin 2011

AMENAGEMENT FONCIER AGRICOLE ET FORESTIER:

Avis sur le mode d'aménagement et sur le périmètre proposé.

Monsieur le Maire informe à nouveau les membres du Conseil Municipal sur les dernières informations relatives au projet d'aménagement foncier agricole et forestier d'une partie du territoire Communal avec l'extension n°04.

Il sollicite à nouveau les membres du Conseil Municipal sur ce sujet et leur demande de donner leur avis sur cet aménagement.

Monsieur Joël BROUSMICHE dit qu'il ne comprend pas pourquoi le remembrement n'englobe pas la totalité du territoire.

Monsieur le Maire lui répond que c'est un choix délibéré, il y a deux ans.

Monsieur Philippe BOCQUET évoque à nouveau le sujet sensible des parcelles limitrophes du périmètre constructible.

Monsieur le Maire rappelle la position du Conseil ainsi que les termes de la délibération du 15 février 2011.

A l'unanimité, le Conseil Municipal réitère son souhait de voir l'aménagement foncier se réaliser jusque l'ancienne voie ferrée, située au Sud, avec l'exclusion de la Zone n°04 et décide de transmettre la délibération suivante:

* Considérant la demande d'avis sur le mode d'Aménagement Foncier Agricole et Forestier et sur le périmètre proposé, formulée par les services du Conseil Général, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

* Vu le vote de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier "Le Châtelet sur Sormonne/ Murtin et Bogny" validant l'intégration de la zone 4, contrairement à l'avis défavorable formulé par le Conseil Municipal en date du 15 février 2011.

* Vu le refus de la CIAF de toutes les exclusions dans la zone n°4,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide:
de maintenir fermement son opposition à l'extension à la zone n°4.

Néanmoins, dans l'intérêt général, le Conseil Municipal reste favorable à l'Aménagement Foncier Agricole et Forestier de la partie de son territoire situé au Sud de l'ancienne voie ferrée, comme proposé lors de la création de la Commission Intercommunale d'Aménagement Foncier.

FRAIS D ETUDE CAPTAGE D'EAU DU HAMEAU DE WARTIGNY:

Monsieur le Maire laisse la parole au secrétaire de mairie qui apporte les explications sur le financement des frais d'études engagés pour la mise en place des périmètres de protection du captage d'eau du hameau de Wartigny, situé sur le territoire de la Commune de Remilly les Pothées.

Celui-ci évoque que la société chargée de ce projet vient d'adresser une note d'acompte non prévue sur le budget 2011 pour des d'honoraires qui représentent avec les frais de l'hydrogéologue la somme approximative de 6500€00.

Que ces crédits budgétaires n'étaient pas inscrits en 2011. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant l'absence de crédits nécessaires au règlement de cette facture décide de procéder à l'ouverture de ces crédits au compte 2031, par décision modificative.

DELEGUES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES "Val et Plateau d'Ardenne".

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal sur la nécessité de nommer les représentants au sein de la Communauté de Communes, conformément à la demande formulée par son Président.

Après avoir fait appel à candidature, ont été nommés membres:

* Titulaires: Messieurs Frédéric PIERROT et Franck LEPORCQ.

* Suppléants: Messieurs Philippe BOCQUET et Alain SINET.

SUBVENTION 2011:

Pour faire suite à la demande formulée par le Président de la Société de chasse locale, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention de 300 €00 à la Société de Chasse Communale "La Marlotte". Les crédits suffisants sont inscrits au budget 2011.

INFORMATIONS DIVERSES:

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal sur:

- * le relevé des compteurs électriques qui sera réalisé le 11 juillet 2011.
- * la suppression du panneau d'affichage situé dans l'abri bus, qui a subi des dégradations volontaires.